

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL539

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 15

Après le mot :

« vulnérable »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on comprend la volonté de protéger les personnes vulnérables contre l'insalubrité par exemple, il est difficilement compréhensible d'appliquer une sanction pénale à un propriétaire qui refuserait de réaliser des travaux alors qu'une personne en situation irrégulière réside dans son bien.

Si notre justice estime que ces personnes doivent être hébergées, c'est à l'Etat de trouver des logements décents et appropriés.